



Infiltration d'eau et bestioles dans mon salon.

Par **TECHER Melissa**, le **16/05/2012 à 12:51**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement à Corbeil-essonne depuis plus de 2ans, et j'ai un problème avec mon parquet. Ce problème existait avant mon entrée dans l'appartement, et a été noté dans l'état des lieux d'entrée dans l'appartement.

En effet il y avait une grosse trace d'infiltration d'eau sous la baie vitrée, et le commercial a précisé qu'il ferait le nécessaire. Un an s'est écoulé et aucun acte a été entrepris. L'année dernière j'ai relancé mon agence de location et des experts (personnel de l'agence, architecte...) sont venus constater les dégâts. Des travaux ont été entrepris l'année dernière ils ont enlevé les plinthes sous la fenêtre et une partie du parquet a été enlevé. Ils ont constaté une infiltration d'eau et la présence de nuisibles. La seule action entreprise a été de mettre une couche de mastic pour boucher les trous mais cela n'a pas suffi car l'infiltration d'eau est toujours là et les nuisibles aussi. Je ne sais plus quoi faire malgré une lettre de plaintes à l'agence en accusé de réception et de nombreux appels téléphoniques la situation est toujours la même. Je ne peux pas profiter pleinement de mon appartement car j'ai honte aussi bien pour l'état délabré du parquet les courants d'air (surtout cet hiver) et tout particulièrement du fait des bestioles.

Pourriez-vous m'indiquer que puis-je faire pour que l'agence fasse les travaux nécessaires, et à qui dois-je m'adresser pour avoir une indemnisation.

Je vous remercie par avance, des informations que vous pourrez me fournir.

Cordialement.